Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 56 (1968)

Heft: 85

Artikel: Les droits de l'homme dans nos traditions : (suite de la page 1)

Autor: Bugnion-Secrétan, Perle

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-271999

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les droits de l'homme dans nos traditions

(Suite de la page 1)

Quelques exemples tirés de la tradition vaudoise

Si la Suisse alémanique peut se glorifier d'avoir donné au monde le héros-type de la liberté, Guillaume Tell, le Pays de Vaud a eu son martyr : le major Davel, décapité en 1723 pour avoir revendiqué la liberté de sa petite patrie. Son manifeste adressé aux Seigneurs de Berne, rédigé dans les termes mesurés d'un notaire de province, est déjà un véritable manifeste anticolonialiste, qu'il est intéressant de relire à la lumière des événements de notre siècle. Il met le doigt sur la revendication la plus universelle en matière de droits de l'homme : celle d'une justice égale pour tous et administrée par un juge intègre. J'en cite quelques lignes d'après «Le Major Davel» de Juste Olivier[3] *:*

Vous avez rendu toutes les charges civiles, politiques et ecclésiastiques dépendantes de vos baillis, vénales au plus offrant et dernier enchérisseur. Vous avez envoyé des baillis pour administrer la justice, qui n'ont pas la moindre teinture ni étude de droit. Vos baillis et chambres souveraines multiplient et entretiennent les procès des villes, les procès publics et particuliers, à l'infini. Il n'y a aucun changement ni amélioration : chaque année empire, d'où cela est enfin parvenu au plus outre de la plus pernicieuse domination.

A l'époque de la jeunesse de Davel, il y avait à Lausanne seulement plus de 10 000 réfugiés français, qui avaient abandonné leur pays et leurs biens pour sauvegarder leur liberté de religion. Leur influence et leur exemple n'ont sans doute pas été étrangers au développement de l'idée des droits de l'homme en terre vaudoise. Parmi ces réfugiés, il y avait un petit garçon qui allait devenir un juriste célèbre, Jean Barbeyrac. L'Académie de Lausanne créa pour lui vers 1710 une chaire de droit naturel, qui était déjà une première recherche dans le sens des droits de l'homme. Davel fut peut-être l'un des auditeurs de Barbeyrac.

Cette chaire de droit naturel a existé sans interruption jusqu'à la fin duXIXe siècle. Son dernier titulaire fut Charles Secrétan, qu'on a appelé « le philosophe de la liberté ». Il a été l'un des premiers à revendiquer les droits politiques pour les femmes « parce qu'ils sont la seule garantie des droits civils ». En 1886, il dénonçait comme « un scandale qu'une moitié de la population ne fût pas libre, puisque privée du moyen régulier d'exercer une influence sur sa propre condition juridique ».

Mais il faut surtout rappeler le nom d'Alexandre Vinet, lui aussi un féministe convaincu et l'un des promoteurs de l'éducation pour les filles. Toute une partie de sa vie et de son œuvre a été consacrée à la défense des libertés fondamentales de l'homme, en particulier la liberté de conscience, la liberté des cultes et d'association, la liberté de la presse. Il a cherché à définir les rapports entre l'individu et la société, le respect et la retenue dont la société doit faire preuve à l'égard de l'individu, le degré de liberté qui doit être reconnu à l'homme pour qu'il soit pleinement homme, pour qu'il puisse jouer son rôle dans la communauté et remplir ses devoirs à l'égard de celle-ci. Vieilles de plus de cent ans, les réflexions de Vinet, qu'on ne lit peut-être plus beaucoup, sont encore en grande partie très actuelles, bien que le mot de droits de l'homme, sauf erreur, n'y figure pas. On pourrait en tirer maintes citations. Je me borne à rappeler celle qui est gravée sur son monument à Lausanne : « Je veux l'homme maître de lui-même afin qu'il soit mieux le serviteur de tous ».

Perle Bugnion-Secrétan

[1] « Faire des droits de l'homme une réalité », éd. La Baconnière.
[2] Document UNESCO A/Conf. 32/10.
[3] Ed. Mermod 1959.

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER
GENÈVE
OPTICIEN DIPLÔMÉ
MAITRISE FÉDÉRALE
RUE DU MT-BLANC 8

LE COURRIER DE LA RÉDACTION

Le salaire des infirmières

Après la publication dans notre journal de l'article intitulé « De la différence des prix dans les hôpitaux régionaux », l'Association suisse des infirmières et infirmiers nous demande de faire paraître les précisions suivantes :

Dans le numéro de janvier, un article signé «L'Helvétie» traite « De la différence des prix dans les hôpitaux régionaux » d'après des renseignements fournis par M. Eugène Zwahlen, président du groupement des hôpitaux régionaux vaudois. Au chapitre « Qu'en sera-t-il dans quelques années ? » L'Helvétie écrit qu'une des causes de renchérissement actuel, et vraisemblablement continu dans les années à venir, est l'augmentation du salaire des infirmières.

C'est à ce sujet que je voudrais vous donner des renseignements complémentaires :

L'Helvétie écrit : **« les infirmières touchent déjà 1000 francs environ dès l'âge de 21 ans ».** Les études d'infirmières commencent normalement à 19 ans. Ce n'est qu'à 22 ans au plus tôt, après trois ans de gros efforts physiques et d'études théoriques (1250 heures de cours) qu'elles peuvent gagner cette somme, depuis le 1er janvier 1968, à l'Hôpital cantonal de Lausanne. Les autres hôpitaux et cliniques du canton de Vaud essaient de suivre.

« Les infirmières sont donc payées plus qu'une institutrice au départ, mais combien précieuses ». Les institutrices primaires sont aussi précieuses et, d'après l'« exposé des motifs et projet de loi modifiant la loi du 9 juin 1947 sur le statut général des fonctions publiques cantonales », elle gagnaient 3000 à 5000 francs de plus par an et en gagneront dorénavant 2100 à 5650 de plus que les infirmières, en travaillant neuf mois sur douze, toujours certaines d'avoir deux jours de congé réguliers par semaine, de disposer librement de leur temps en dehors des heures de cours, sans urgences, point de vacances bousculées par des inattendus dans le service. Savez-vous qu'on a donné à une infirmière nouvellement arrivée dans un hôpital ses trois jours de « congés de Noël » au mois de septembre pour que les plus anciennes infirmières puissent prendre leurs trois jours soit à Noël, soit à Nouvel-An ?

L'Helvétie sera intéressée d'apprendre qu'une infirmière-chef d'un service de 50 à 100 lits aura, d'après la nouvelle classification des fonctions publiques cantonales vaudoises, un salaire inférieur à celui d'une maîtresse-ménagère débutante. Or, pour être promue à un poste de cadre, une infirmière doit avoir plusieurs années d'activité professionnelle, avoir suivi un cours à l'école supérieure dinfirmières ; elle a donc 30 à 35 ans environ et a souvent un diplôme de culture générale ou un baccalauréat.

Ce côté matériel est important, mais à nos yeux d'infirmière ce qui est plus grave c'est la méconnaissance de l'énorme responsabilité d'une jeune infirmière. Actuellement avec les nombreux remèdes, leurs pourcentages différents, leurs modes d'emploi variés, les appareils compliqués, les traitements nouveaux, la perpétuelle exactitude exigée des infirmières, c'est la **VIE** des malades qui dépend d'elles. Sur neuf heures ce sont sept heures de tension au moins : une erreur d'écriture sur un bon de laboratoire, de nom sur une fiche, d'horaire mal suivi pour un examen et c'est un traitement faussé, des décisions erronées. Ceci mis à part, les soins généraux, les demandes des malades, les entrées, les sorties, les urgences, les familles à recevoir, les horaire à respecter pour les repas ,les envois au laboratoire, les demandes de matériel, les changements des aides, les colloques, les visites des médecins, etc., etc... Ne dites pas que les infirmière ont choisi leur vie. Non, elles ont choisi de s'occuper des malades. Les conditions actuelles de leur activités sont anormales. On essaie d'améliorer cette situation, mais on est pris de vitesse par le nombre de malades, par les exigences de chacun toujours plus grandes (vite, vite, vite !) les soins intensifs, le développement étonnant de la médecine et de la chirurgie.

Ne croit-on au dévouement que lorsqu'il est peu payé ? Même doublement payées, il faut du dévouement aux infirmières pour beaucoup de travaux exigés d'elles. Vous qui donnez régulièrement les conditions d'études et d'avenir pour les jeunes filles, dites-nous pourquoi, dans le public en général, on s'oppose au désir d'une jeune fille qui veut devenir infirmière. Pourquoi ? Moins de gain par rapport à beaucoup d'autres professions ? Trop fatigant ? Trop astreignant ? Les réponses devraient être un motif de valorisation de la profession.

L'Helvétie parle de **diminution des heures de 48 à 44 heures.** Les infirmières aimeraient connaître les hôpitaux qui assurent 48 heures et qui pensent aux 44 heures. De même pour les **cinq semaines de vacances :** le « contrat-type fédéral pour le personnel sanitaire diplômé » parle de cinq semaines à l'âge de 45 ans et après dix ans de service, mais par combien d'hôpitaux est-ce appliqué ?

Il y a 42 ans que je suis infirmière dans les maisons de malades. Mes assurances personnelles n'égalent pas l'AVS et je me sens privilégiée de pouvoir encore travailler partiellement. Si j'ai désiré remettre les choses au point, ce n'est guère pour moi, hors de course, mais pour les jeunes qui ont choisi cette belle profession, qui devient splendide dans de bonnes conditions.

A. Denkinger.

Un timbre commémorant le 12e Congrès suffragiste à Istamboul

Madame,

En 1935, lors du 12e Congrès suffragiste à Istamboul, une série spéciale de timbres avait été émise. J'aimerais beaucoup les retrouver en souvenir de cet événement et de Mlle E. Gourd, fondatrice de notre journal et dont je suis la contemporaine.

Peut-être une de vos lectrices possède-t-elle quelques-uns de ces timbres — introuvables chez les philathélistes — et accepterait-elle de s'en séparer, contre paiement, bien entendu. J'en serais très heureuse car, pour occuper mes 89 ans, je collectionne les timbres et les souvenirs.

Croyez, Madame, à mon profond attachement à la cause féministe.

Mme T. Villet,
38, rue Ls-Yung
1290 Versoix

L'employée de commerce

Elle travaille dans les bureaux des établissements du commerce, des transports, de l'industrie, de banque, d'assurances, d'expédition et de camionnage, des secrétariats de groupements économiques et autres établissements similaires.

APTITUDES REQUISES

Bonne instruction générale. Excellente présentation.. Méthode, minutie, conscience professionnelle, ordre et intelligence.

Formation nécessaire avant l'apprentissage : avoir terminé sa scolarité.

Age minimum : 16 ans.

Durée de l'apprentissage : 3 ans.

Programme général : 1re année : réception et expédition du courrier, classement, magasinage, correspondance, travaux à la machine à écrire.

2e année : établissement des factures, expéditions, comptabilité, prise de sténogrammes simples. Initiation à la vente.

3e année : travaux plus difficiles de comptabilité et correspondance, contrôle des marchandises et calcul des prix, perfectionnement de la sténo-dactyloographie.

PROGRAMMES-TYPES POUR CHACUNE DES BRANCHES COMMERCIALES

Grandes banques

1er semestre : Travaux généraux de bureau, portefeuille.
2e semestre : Caisse, change, dépôts d'épargne.
3e semestre : Coupons, titres et bourse.
4e semestre : Correspondance, service des changes.
5e semestre : Comptabilité.
6e semestre : Contentieux (y compris poursuites), services des crédits, services hypothécaire et documentaire.

Autres banques

1re année : Expédition, classement, contrôle, correspondance.
2e année : Comptabilité, chèques postaux, services des titres, coupons et bourse.
3e année : Changes, service des crédits, caisse et portefeuille.

Assurances

1re année : Expédition, classement, étude des propositions, propagande, machine à écrire, contrôle, quittances de primes, chèques postaux.
2e année : Lettres de rappel, étude des documents d'assurance, bordereaux, collationnement, contrôles, correspondance, caisse, initiation aux tarifs.
3e année : Comptabilité, décomptes, établissement de documents d'assurance, de répertoires ; téléphone, renseignements, poursuites, règlement d'affaires simples dans le service extérieur.

Grandes entreprises de l'industrie des machines

Quatre ans d'apprentissage. Travaux vus plus haut, avec, en outre, multicopies, connaissance du matériel, des prix et des formalités en douane et d'exportation. Dessin de croquis de pièces et lecture de dessins techniques.

Grands et petits établissements commerciaux avec magasin de vente : Voir plus haut. En plus activité restreinte comme voyageuse des petits établissements.

Commerces de fers : Idem, plus collaboration à la décoration des vitrines et à l'établissement de prospectus et catalogues.

Maisons de gros : Idem, plus établissement des lettres de voiture.

Maisons de confection et commerce de tapis : Connaissance de la branche, service d'échantillonnage, contrôle des livraisons.

Commerce d'importation et d'exportation : Idem, plus prix courants, certificats d'exportation, télégrammes et banques.

Fabriques et manufactures : Id., plus commande des matière premières.

Maisons d'expédition et de camionnage : Id., plus bordereaux, service des entrepôts, dédouanements, assurance des transports.

Secrétariats de groupements économiques et bureaux similaires : Id., plus mutations et collaboration au service de placement.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande :

Elle est supérieure à l'offre, vu qu'il y a pénurie de personnel qualifié.

Perspectives d'avenir :

Dans le domaine du commerce comme dans celui de l'administration, il y a hiérarchie et plusieurs classes de traitement. Avec le temps et l'expérience, l'employée de commerce gravit régulièrement les échelons. Elle peut finalement être chef de bureau si elle en a les capacités.

L'offre :

Une profession variée et stable, très féminine aussi.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire : 44 heures par semaine. Et, la plupart du temps, semaine de cinq jours.

Congés : au minimum 3 semaines par an.

Salaire : dans les assurances : min. 800 fr. par mois, max. 1200 à 1300 fr. Dans les banques : au minimum (classe D) 11 000 fr. par an (soit 13×850) et au max. 23 000 fr., plus ou moins selon les maisons.

Avantages sociaux :

assur. accidents prof. (possibilité d'ass. non prof. à des conditions avantageuses), assurance complémentaire maladie, caisses de pension et de retraite.

Rencontre en Angleterre

(Suite de la page 4)

de diverses races, qui pourrait inspirer l'Amérique, l'Afrique et l'Asie.

La femme et le caractère national

Mme B. Boobyer, habite Oxford avec son mari et ses deux enfants. Sa maison, dit-elle, fait l'effet d'une ruche : les étudiants des universités y entrent et sortent. « La jeunesse anglaise, dit-elle, est une jeunesse de premier ordre. Elle me donne de grands espoirs. Ce qui lui manque, c'est une foi véritable et un but. C'est précisément ce que nous devons lui donner. »

En cette année jubilaire qui marque le cinquantenaire du mouvement des suffragettes, Mme Boobbyer rappelle que sa grand-mère, Lady Sybil Smith, avait été mise en prison pour avoir lutté pour le droit de vote des femmes. Elle dresse un tableau du genre de combat que les femmes doivent livrer aujourd'hui pour leur pays, à une époque qui est bien plus critique que celle où les suffragettes luttaient pour atteindre leurs objectifs. « Les femmes sont les gardiennes du caractère national. Quand elles sont fidèles, nous avons des familles saines. Quand elles ne le sont pas, nous avons une jeunesse criminelle. Le matérialisme commence par les femmes qui n'ont de cesse qu'elles n'aient obtenu l'objet de leur dernière convoitise.

Pour vos tricots, toujours les
Laines Duruz
Le plus grand choix de la Suisse romande

Pour le beau trousseau...
LA LINIÈRE
3 RUE DU RHONE-GENEVE
...Pour le joli cadeau

OUVROIR DE L'UNION DES FEMMES
AUX PETITS LUTINS
9, rue de la Fontaine Téléphone 25 35 66
GENÈVE
Le vêtement d'enfant pratique et seyant
Retouches et réparations pour dames et enfants